SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 01 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 28
Nombre de conseillers municipaux votants : 31

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Raphaël JULES
- Geoffrey FOURCOY
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY
- Philippe BOGGIO pouvoir à Maxence DECAIX
- Jean-Claude CONDETTE pouvoir à Pascale LEBON
- Irénée MIELLOT pouvoir à Christian DELACOUR

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2023-3-2 : Approbation du Compte Administratif communal 2022

Monsieur René WIART, Doyen du Conseil Municipal, a été élu à l'unanimité, Président de séance.

- Après avoir examiné le Compte Administratif communal 2022 qui s'établit comme suit :

  - *Fonctionnement :*
    - Dépenses : 12 575 926.19 €
    - Recettes : 14 249 884.09 €

Excédent de clôture : 3 956 553.08 €

  - *Investissement :*
    - Dépenses : 3 667 428.75 €
    - Recettes : 5 448 613.17 €

Excédent de clôture : 302 943.98 €

Restes à réaliser : - 901 777.65 €
Besoin de financement : 598 833.67 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230609-2022_CA-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Administratif 2022 hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur René WIART.

Nombre de votants : 31 **Pour : 25** **Contre : 6**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 09 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

Le Maire
Raphaël JULES

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230609-2022_CA-BF

Affiché le : 15/06/2023

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr